Reprise de l'hypermarché de La Batelière à La Martinique : Leclerc se retire de l'opération

Publié le 10 juin 2021

Le 10 avril 2020, l'Autorité de la concurrence a reçu une notification relative à l'acquisition d'un fonds de commerce exploitant un magasin à dominante alimentaire situé à Schoelcher (Martinique) par une société filiale du groupe Parfait, affiliée à l'Association des Centres Distributeurs E. Leclerc (ACDLec), organe qui définit la stratégie du mouvement E. Leclerc. Le fonds de commerce cible était détenu préalablement par la société H Alimentation qui l'exploitait sous enseigne Casino.

La décision du tribunal de commerce et la dérogation de l'Autorité

Le groupe Parfait a obtenu le contrôle du magasin le 30 avril 2020, du fait d'un jugement du tribunal mixte de commerce de Fort-de-France, dans le cadre d'une dérogation qui lui a été accordée par l'Autorité et qui l'autorise à exploiter le magasin avant la décision de l'Autorité sur le fond du dossier. Cette dérogation ne préjuge en rien de la suite devant être donnée à l'instruction de l'opération, l'Autorité pouvant imposer des remèdes, voire interdire l'opération, si celle-ci porte atteinte à la concurrence.

L'ouverture d'une phase d'examen approfondi par l'Autorité

Le 18 décembre 2020 (voir communiqué de presse), l'Autorité a ouvert une phase d'examen approfondi relative à la prise de contrôle conjoint de l'hypermarché Géant-Casino La Batelière par le groupe Parfait aux côtés de l'ACDLec et à la prise de contrôle exclusif des murs du fonds de commerce par le groupe Parfait.

Les effets du retrait de Leclerc de l'opération

Le 8 juin 2021, l'ACDLec a informé l'Autorité qu'elle retirait, pour sa part, sa demande d'autorisation. L'Autorité prend acte de cette décision et constate que l'opération notifiée le 10 avril 2020 est substantiellement modifiée.

L'Autorité procède actuellement à l'analyse des conséquences de ce fait nouveau sur la procédure en cours. **Le magasin étant actuellement contrôlé par le groupe Parfait dans le cadre d'une dérogation, l'opération devra être à nouveau notifiée et l'Autorité devra se prononcer sur cette acquisition.**

Contact(s)

Yannick Le Dorze
Adjoint à la directrice de la communication
01 55 04 02 14
Contacter par mail